



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS  
NI AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### **Rogers Sugar procède à la clôture de placements de titres de capitaux propres d'une valeur de 117,9 millions de dollars afin de financer une partie du projet d'expansion de sa capacité de production de sucre**

**Montréal (Québec), le 4 mars 2024 – Rogers Sugar Inc.** (la « **Société** » ou « **Rogers Sugar** ») (TSX : RSI) a le plaisir d'annoncer qu'elle a procédé aujourd'hui à la clôture de son placement public par acquisition ferme annoncé précédemment visant des actions ordinaires (les « **Actions ordinaires** ») d'une valeur de 57,5 millions de dollars (le « **Placement public** »), compte tenu de l'exercice intégral, par les Preneurs fermes, de l'Option de surallocation (au sens attribué à ce terme ci-après), et à la clôture de placements privés simultanés sans intermédiaire de 60,4 millions de dollars, pour un produit brut total revenant à la Société d'environ 117,9 millions de dollars.

Rogers Sugar a émis 11 109 000 Actions ordinaires (compte tenu de l'exercice intégral de l'Option de surallocation) au prix de 5,18 \$ par Action ordinaire (le « **Prix d'offre** »), sous forme de placement public par acquisition ferme, pour un produit brut d'environ 57,5 millions de dollars, par l'intermédiaire d'un syndicat de preneurs fermes (collectivement, les « **Preneurs fermes** ») codirigé par BMO Marché des capitaux et Financière Banque Nationale Inc. La Société a attribué aux Preneurs fermes une option leur permettant d'acquérir, aux mêmes modalités, jusqu'à concurrence de 15 % d'Actions ordinaires supplémentaires, option que les Preneurs fermes ont exercée le 29 février 2024, pour couvrir les surallocations, et aux fins de stabilisation du marché (l'« **Option de surallocation** »).

En même temps qu'elle a procédé à la clôture du Placement public, la Société a réalisé des placements privés avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le « **Fonds FTQ** »), plus grand réseau d'investissement en capital de développement au Québec, et Belcorp Industries Inc. (« **Belcorp** »), actionnaire de longue date de Rogers Sugar, au Prix d'offre, visant respectivement 9 652 510 et 2 007 722 Actions ordinaires (collectivement, les « **Placements privés simultanés** » et, collectivement avec le Placement public, les « **Placements de titres de capitaux propres** »). Les Actions ordinaires émises dans le cadre des Placements privés simultanés sont assujetties à un délai de conservation de quatre mois prévu par la loi à compter de la date de leur émission, conformément à la réglementation en valeurs mobilières canadienne, ainsi qu'à un délai de conservation de six mois prévu par contrat à compter de la date de leur émission. Le Fonds FTQ et Belcorp ont tous deux confirmé à la Société qu'ils n'exerceraient pas l'option de souscription supplémentaire qui leur avait été attribuée en vue de l'exercice éventuel de l'Option de surallocation par les Preneurs fermes.

Le produit net des Placements de titres de capitaux propres sera affecté au financement d'une partie du projet d'expansion de la capacité de production dans l'est du Canada annoncé précédemment (le « **Projet d'expansion** ») entrepris par la filiale opérationnelle en propriété exclusive de la Société, Lantic Inc. (« **Lantic** »), tout comme le seront les prêts consentis par Investissement Québec à Lantic pouvant atteindre 65 millions de dollars. L'investissement total pour le Projet d'expansion est estimé à environ 200 millions de dollars. Le Projet d'expansion augmentera la capacité de production de la raffinerie de

Montréal de Lantic d'environ 20 %, ou 100 000 tonnes métriques. Le projet comprend des investissements dans la technologie et l'équipement destinés au raffinage de sucre, ainsi que dans des infrastructures logistiques à la raffinerie de Montréal et dans la région du Grand Toronto afin de répondre à la demande du marché de l'est du Canada. Le produit net supplémentaire tiré de l'exercice de l'Option de surallocation sera affecté au fonds de roulement.

Les documents connexes, tels que le prospectus préalable de base, le supplément de prospectus, la convention de prise ferme et les conventions de souscription liés aux Placements de titres de capitaux propres pourront être consultés sous le profil de la Société sur SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ultérieurement en raison de problèmes techniques touchant SEDAR+, ou on pourra en obtenir un exemplaire en communiquant avec les Preneurs fermes. On peut consulter le supplément de prospectus sur le site Web de la Société, au [lanticrogers.com](http://lanticrogers.com).

### **Renseignements additionnels**

Outre Belcorp, dans le cadre du Placement privé simultané réalisé auprès de celui-ci, certains autres initiés de la Société, à savoir Mike Walton, Don Jewell, Jean-Sébastien Couillard, Mike Heskin, Rod Kirwan et Louis Turenne, ont souscrit 77 220 Actions ordinaires au total dans le cadre du Placement public. Les souscriptions d'Actions ordinaires par Belcorp et par les autres initiés susmentionnés sont des opérations avec une personne apparentée au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. Ces opérations ne sont pas assujetties aux obligations d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires applicables aux opérations avec une personne apparentée parce que la valeur de celles-ci, dans la mesure où elles concernent des personnes apparentées, est inférieure à 25 % de la capitalisation boursière de la Société. Le conseil d'administration de la Société a approuvé les Placements de titres de capitaux propres. Une déclaration de changement important concernant ces opérations avec une personne apparentée n'a pas pu être déposée au moins 21 jours avant la clôture des Placements de titres de capitaux propres parce que ceux-ci ont été lancés le 26 février 2024 et que les modalités de la participation des personnes apparentées ont été confirmées simultanément.

### **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Tous les énoncés, sauf ceux qui portent sur des faits passés, figurant dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, les énoncés relatifs aux Placements de titres de capitaux propres, à l'emploi prévu du produit, au Projet d'expansion, à son budget estimatif et aux bénéfices escomptés de ce projet, aux tendances du marché du sucre nord-américain, constituent de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs », au sens de certaines lois en valeurs mobilières, et sont fondés sur des attentes, des estimations et des projections qui sont valides en date du présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que celles-ci soient jugées raisonnables par la Société à la date de ces énoncés, sont par nature assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent se révéler inexactes. Bon nombre des incertitudes et des éventualités peuvent influencer, directement ou indirectement, sur les résultats réels et pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Toutefois, rien ne garantit que ces hypothèses se révéleront exactes. Rien ne garantit par ailleurs que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont prévus dans de tels énoncés.

Il est conseillé aux lecteurs de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés prospectifs, qui ne sont valides qu'à la date du présent communiqué de presse. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ou à revoir les énoncés prospectifs afin de tenir compte notamment de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sauf si la loi l'exige.

## **À propos de Rogers Sugar Inc.**

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic, et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre depuis 135 ans. Elle exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi que la seule usine de transformation du sucre de betterave au Canada, située à Taber, en Alberta. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic, qui a son siège à Montréal, au Québec, est propriétaire de la totalité des actions de The Maple Treat Company (« **TMTC** »). TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts sous des marques maison au détail dans une cinquantaine de pays et sont vendus sous diverses marques. La Société vise à offrir les produits de sucre et les édulcorants de la meilleure qualité en vue de satisfaire ses clients.

### **POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :**

M. Jean-Sébastien Couillard  
Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif  
Tél. : 514-940-4350

investors@lantic.ca  
Site Web : [www.lanticrogers.com](http://www.lanticrogers.com)